



construction d'un voisin pendant la période d'affichage à reprendre à l'issue de la construction

Par **c.architecte**, le **08/03/2019** à **19:55**

Bonjour

Je suis architecte et je sollicite votre aide sur un cas un peu particulier.

Le voisin d'un de mes clients vient de créer une cheminée pendant la période de recours des tiers de la déclaration préalable de travaux permettant l'extension de sa maison. (déclaration affichée sur rue comme il se doit) Mon client et son voisin ne communiquent pas et le problème est que celui-ci n'a pas tenu compte de l'affichage, ne s'est pas posé de questions sur ce qui allait être réalisé et que malheureusement, une fois nos travaux terminés, sa cheminée devra être rehaussée.

J'ai conseillé à mon client de prendre contact avec son voisin pour trouver une solution amiable pour rehausser cette cheminée.

Cependant, quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur les droits et devoirs de chacun dans un cas comme le mien.

merci d'avance